

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Le 6 juillet 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, lundi le 6 juillet 2020, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Claude Laroche et Hugh Fortier
M^{mes} la conseillère Priscillia Lefebvre et Diana Bruneau.

Était absent M. le conseiller Vital Carrier.

M^{me} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale assiste également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2020-07-98 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2020-07-99 Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2020

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 soit adopté tel que rédigé.

2020-07-100 Adoption du procès-verbal du 30 juin 2020

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2020 soit adopté tel que rédigé.

2020-07-101 Approbation des comptes

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 41 458.97 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2020-07-102 Dérogation mineure

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à l'avis public affiché le 8 juin 2020 pour une demande de dérogation mineur relative à la propriété située au 818, rue Drouin Ouest à Poularies, lot 6 115 917.

La demande présentée a pour but d'accepter dans son état et situation actuels la résidence principale et le garage et ce, même si leurs marges de recul avant sont supérieures à deux 13 mètres, tel qu'exigé au règlement actuel de zonage.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande.

En conséquence, il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 818, rue Drouin Ouest à Poularies, lot 6 115 917, soit acceptée.

2020-07-103 Dérogation mineure

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à l'avis public affiché le 8 juin 2020 pour une demande de dérogation mineure relative à la future résidence qui sera située sur la route 101 à Poularies, lot 6 225 238.

La demande présentée a pour but d'accepter que la futur résidence soit alignée avec la résidence située au 1111, route 101 au lieu d'être parallèle à la voie publique, tel qu'exigé au règlement actuel de zonage.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande.

En conséquence, il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure relative à la future résidence qui sera située sur la route 101 à Poularies, lot 6 225 238 du canton de Poularies, soit acceptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 206 modifiant le règlement 205 concernant les animaux

Attendu que le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement sur les animaux adopté le 3 février 2020;

Attendu qu' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} juin 2020 ainsi que le projet de règlement;

En conséquence il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Poularies procède à la modification de son règlement numéro 205 et que soit adopté le règlement numéro 206 :

L'article suivant du règlement numéro 205 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 7 LES ANIMAUX DE FERME SONT INTERDITS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN

- A) Les animaux d'élevage de petite taille sont autorisés à l'intérieur du périmètre urbain au nombre maximum de 3 par immeuble;
- B) À l'extérieur du périmètre d'urbanisation les animaux d'élevage de petite taille sont autorisés au nombre de 3 par immeuble. Pour un terrain plus grand que 1000 m², 3 animaux d'élevage de petite taille additionnels seront autorisés pour chaque 1000 m² additionnels;
- C) Les animaux de ferme sont autorisés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation au nombre maximum de 2 pour un terrain minimal 4000 m². Pour un terrain plus grand que 4000 m², 1 animal de ferme additionnel sera autorisé pour chaque 1000 m² additionnel;

De plus, toutes les conditions suivantes doivent être respectées:

- 1) Les animaux doivent être gardés en tout temps dans un enclos ou une aire d'élevage sur le terrain de leur propriétaire à une distance minimale de 5 mètres de toutes limites de lot;
- 2) Les animaux doivent disposer d'un abri conçu spécialement pour le type d'animaux gardé;
- 3) Les matériaux de construction de l'abri doivent respecter les normes du Règlement de construction;
- 4) L'abri peut être localisé en cour arrière seulement. Cependant, en zone de villégiature, peut être autorisé dans la cour avant à la

distance la plus élevée entre la distance de 15 mètres (voir 1) ou la marge de recul avant;

- 5) L'abri doit être préalablement approuvé par le service d'urbanisme et faire l'objet d'un permis de construction;
 - 6) En tout temps la garde d'un coq est interdite;
 - 7) Aucune nuisance relative au bruit ou aux odeurs n'est générée à l'extérieur des limites de la propriété;
 - 8) Il doit y avoir un bâtiment principal pour autoriser les animaux d'élevage de petites tailles ainsi que les animaux de ferme.
- D) Nonobstant le paragraphe A) et B), les personnes qui détiennent plus d'animaux d'élevage de petite taille et d'animaux de ferme dans une unité d'occupation au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement sont exemptées de l'application du nombre pour la durée de vie de ces animaux.

Présentation de projet

Le projet de règlement concernant les brûlages est déposé.

Avis de motion et présentation de projet

Avis de motion est donné par M. le maire Pierre Godbout qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments. Le projet de règlement est déposé.

2020-07-104 Demande d'aide financière au programme d'aménagement durable des forêts

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs met à disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : Travaux sylvicoles d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales et travaux de voirie multiusage;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 28 793.82 \$.

Il est également résolu que M. le Pierre Godbout, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Poularies tous les documents nécessaires à cette demande.

2020-07-105 Demande d'aide financière au programme du Fonds pour l'accessibilité

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscilla Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière au programme du Fonds pour l'accessibilité pour l'amélioration de l'entrée de la salle Sporteck.

Il est également proposé et résolu que M^{me} Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette demande pour et au nom de la municipalité de Poularies.

2020-07-106 Installation d'internet dans la salle l'Accueil et à la Sporteck

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Priscilla Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'installation d'internet dans la salle l'Accueil et à la Sporteck. Le coût des travaux est d'environ 2 060 \$ avant taxes.

2020-07-107 Travaux pour solidifier la galerie de l'édifice municipal

Il est proposé par Priscilla Lefebvre, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de faire effectuer les travaux pour solidifier la galerie de l'édifice municipal par Pro pieux, le coût est de 1 200 \$ avant taxes.

2020-07-108 Vacances

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale M^{me} Katy Rivard soit autorisée à prendre une semaine de vacances du 12 au 18 juillet 2020, le bureau municipal sera fermé pendant cette période.

2020-07-109 Appui au Centre de femmes l'Érige

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Poularies appuie le Centre de femmes l'Érige dans le développement d'une maison d'hébergement en Abitibi-Ouest pour assurer la sécurité des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants.

Séance de travail

Il est convenu qu'aucune séance n'ait lieu en juillet 2020.

2020-07-110 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.